

# ASSURANCE EPARGNE PROJET

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Produit d'assurance de la branche vie de type « Epargne » qui a pour objet de permettre à l'assuré de constituer une épargne en vue de sa retraite future à travers des versements libres ou périodiques. En cas de vie de l'assuré au terme du contrat (âge de départ à la retraite), l'assuré a le droit d'exercer une option entre percevoir un capital unique et recevoir une rente certaine ou viagère. Ce produit prévoit souvent une garantie en cas de décès avant le terme du contrat. Dans ce cas, l'assureur s'engage à payer le capital représenté par l'épargne constituée à la date du décès de l'assuré ; celui-ci étant décédé avant le terme du contrat. Comparer Assurance Epargne Cible.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**